

VILLE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le *jeudi 15 octobre 2020 à 20h30* dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE et sur convocation envoyée le *09 octobre 2020*, publiée sur le site internet de la Commune de Saint-Pierre-en-Auge le jour même.

Date de la convocation : 09 octobre 2020

Membres en exercice : 57

Présents : 52

Votants : 57

Nombre de procurations : 5

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, Maire

M. Gilles LEMARIÉ, Mme Danièle VESQUE, M. Michel DAIGREMONT, M. Alain MARIE, Mme Jocelyne FOUQUES, M. Olivier ANFRY, Mme Yvelise DUMONT, M. François BUFFET, Mme Barbara DELAMARCHE, M. Régis COLLEVILLE, M. Hubert PITARD-BOUET, Mme Joelle AUBERT, M. Daniel ROUGET, Adjoint au Maire.

Mme Marie-Hélène BESNIER, Mme Elisabeth LACHAUME, M. Alain COEURET, M. Christian VAN DER WAGEN, M. Michel VAN DER WAGEN, Mme Marie-Jeanne AGIS, Mme Paulette DANOT, M. Jean-François HOTTON, M. Francis BLOT, Mme Mathilde BACHELEY, M. Eric BELLANGER, Mme Liliane DEPARIS, M. Gérard BISSON, M. Jean-Pierre PARAGE, Mme Brigitte MADELINE, M. Loic BONNISSANT, Mme Annie PARÉ, M. Didier BOUDAS, M. Frédéric RUSSEAU, Mme Catherine LAURENT, M. Benjamin CHALOT, M. Emmanuel CHOTTARD, Mme Valérie FOUQUES, Mme Christine LEGENTIL, Mme Josiane LETOURNEUR, Mme Claire RIVIERE, Mme Sylviane PRALUS, M. Denis DUBOIS, Mme. Annie DEBOUVER, Mme Brigitte FERRAND, Mme Marie-Josèphe LEMAITRE, M. Théo PIEDNOEL, M. Christophe ROBERT M. Claude LACOUR, Mme Catherine SADY, M. Gilbert TIRARD, Mme Léa VERSAVEL, M. Luc DEREPA, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Véronique MAYMAUD	donne pouvoir à	Mme Catherine LAURENT
Mme Marie-Pierre BOUCHART-TOUZE	donne pouvoir à	M. Gilles LEMARIE
Mme Sonia BUTANT	donne pouvoir à	Mme Josiane LETOURNEUR
M. Dominique PICOT	donne pouvoir à	M. Jacky MARIE
Mme Lisbeth CHOUET	donne pouvoir à	M. Loic BONNISSANT

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal sera enregistré et filmé

1 PROCÈS-VERBAUX SÉANCES DU 15 ET 23 JUILLET 2020 : APPROBATION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant les procès-verbaux du 15 et 23 juillet 2020.

Christophe Robert fait remarquer qu'il y a des incertitudes dans le comptage des voix et qu'il convient de récapituler clairement après chacun des votes.

Procès-verbaux approuvés :

- **45 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

Remarque de Christophe Robert : Il est demandé à ce que les interventions des élus soient résumées et indiquées dans les PV., ce n'est pas le cas dans les CR des 15 et 23 /07

2 DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- Madame Brigitte FERRAND

3 PROJET CENTRE AQUATIQUE

Présentation par le président de la CALN du projet du lauréat du concours d'architecture pour le complexe aquatique.

4 CANDIDATURE APPEL A PROJET : PETITES VILLES DE DEMAIN

Rapporteur : M. Jacky MARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

Intervention de M. Théo PIEDNOEL : Cette candidature amène t'elle à une cotisation ou participation financière ?

Réponse de M. J. MARIE :Il n'y a pas de participation financière de la commune

Intervention de M. Luc DEREPAAS : Quels projets voulez-vous développer avec cet appui ?

Réponse de M. J. MARIE : Le Projet EPFN est inscrit dans cet appel à projet par exemple

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de présenter la candidature de notre commune à cet appel à projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

5 ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION D'UN ATELIER LAITIER
--

Rapporteur : M. Gilles LEMARIÉ

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

L'intégralité du dossier est consultable sur www.calvados.gouv.fr - publications-ICPE-élevage-dossier d'enquête.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur l'ensemble du dossier.

6 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : COMPLEMENTS ALLOUES LORS DU BP 2020

Rapporteur : M. Gilles LEMARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Intervention de M. Théo PIEDNOEL annonce ne pas prendre part au vote car il est Président d'une association.

Intervention Mme Sylviane PRALUS : Souhaite réitérer les remarques faites à la Commission Ressources du 8 octobre. Pour 2021 examiner l'ensemble des subventions en 1 seule fois. Elle souhaite également que soient, à l'avenir, mis à plat tous les besoins.

Comité des fêtes de Bretteville-sur-Dives activité nouvelle (distribution de cadeaux au Noël des enfants) ?

Réponse de M. Daniel ROUGET : La nouveauté c'est la prise en charge du Noël des enfants et du « mercredi des anciens »

Intervention Mme Brigitte FERRAND : Quant est-il du Noël pour les autres enfants du territoire ? L'association du foyer rural du Billot n'a pas de besoin, c'est étonnant.

Réponse de M. Didier BOUDAS : Rencontre effectuée avec M. Manceuvrier qui a répondu non à la proposition de subvention

Réponse de M. Gilles LEMARIÉ : Concernant le Noël des enfants, l'état des lieux est terminé mais pour 2021 une réflexion devra être menée.

Réponse de Mme Jocelyne FOUQUES : Rencontre des Présidents des associations et des comités des fêtes, après discussion tous ont été d'accord avec nos propositions.

Réponse de M. Michel DAIGREMONT : Ce dossier des subventions a toujours été étudié dans les délais mais cette année est une année exceptionnelle. Les associations qui avaient des besoins ont eu une réponse positive à leur demande.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** les subventions complémentaires suscitées

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **45 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

7 DÉCISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. Gilles LEMARIÉ

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de décision modificative

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Rapporteur : M. Gilles LEMARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Intervention de M. Luc DEREPAIS : C'est un montant global qui est indiqué, sur quels critères reposent ce choix ?
De quel type de créances s'agit-il ?

Réponse de M. Gilles LEMARIÉ : Nous ne communiquerons aucun nom, le document qui indique les montants est disponible. Il s'agit de créances de loyers.

Intervention de Mme Léa VERSAVEL : En général dans les communes, les non valeurs sont uniquement des loyers impayés ou des retards de paiement de cantine.

Réponse de M. Olivier ANFRY : Il s'agit essentiellement de créances de loyers.

Réponse de M. Gilles LEMARIÉ : Avant d'en arriver à cette situation, toutes les poursuites ont été effectuées cette demande du trésorier payeur est le dernier recours pour pouvoir passer à perte ces montants.

Intervention de Mme Léa VERSAVEL : Les loyers datent de quelques années en arrière.

Réponse de M. Gilles LEMARIÉ : Il s'agit de loyers 2018-2019

Intervention de Mme Sylviane PRALUS : Je demande à ce que la phrase « la liste ci-annexée » soit retirée.

Réponse de M. Gilles LEMARIÉ : Oui effectivement, mais nous devons laisser cette information pour la préfecture

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances concernées pour un montant total de 8.069,17 €, selon la liste ci-annexée, à inscrire à l'article 6541 du Budget principal 2020, à partir d'une reprise partielle, à l'article 7815, de la provision effectuée en 2019 pour ce besoin.

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **47 POUR**
- **0 CONTRE**
- **10 ABSTENTIONS**

9 APCR (AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES) : DEMANDES 2020
--

Rapporteur : M. Gilles LEMARIÉ

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la conduite de ces opérations
- **SOLLICITE** le Département du Calvados au titre de sa politique « Aide aux Petites Communes Rurales »

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

10 ACQUISITION D'UNE PARCELLE E0072 A L'EURO SYMBOLIQUE

Rapporteur : M. Gilles LEMARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Gilles LEMARIÉ

Intervention de M. Denis DUBOIS : Je m'interroge, sur cette route aucun véhicule agricole ne passe, de plus il y a 17 marronniers qu'il faut entretenir régulièrement. Quel intérêt pour notre collectivité d'acheter cette parcelle ?

Réponse M. Gilles LEMARIÉ : Il y a des traces de passage de matériel agricole du côté droit, quant aux marronniers nous nous chargeons déjà de leur entretien.

Intervention de M. Denis DUBOIS : La collectivité doit elle acquérir toutes les parcelles des propriétaires qui ont des difficultés pour rentrer chez eux ? Benjamin Chalot me souffle l'idée que cela dessert le propriétaire qui est en face de ce terrain là.

Réponse M. Benjamin CHALOT : Comment peut-on accéder à l'entrée du champ ? Celle-ci est bien après les marronniers. Les engins agricoles peuvent se croiser sur cette route là.

Intervention de Mme Catherine SADY : Acquérir une parcelle pour satisfaire une ou deux personnes, cela va ajouter aux kilomètres que nous avons à entretenir pour deux ou trois agriculteurs ensuite ils nous demanderont de mettre des cailloux, de l'enrobé ...

Réponse M. Gilles LEMARIÉ : Il ne s'agit pas d'investissement, c'est le seul endroit où l'on peut se croiser avec un véhicule agricole. Il n'y a pas que des tracteurs qui se garent à cet endroit.

Réponse M. François BUFFET : Ce linéaire est déjà compris dans l'entretien des routes pour Saint-Pierre-en-Auge, Cela ne change rien aux coûts actuels de fonctionnement

Intervention de M. Jacky MARIE : Les services techniques interviennent dans l'entretien, ce n'est pas un parti pris pour un privé, nous le faisons pour tout le monde lorsqu'il y a urgence.

Intervention de Mme Sylviane PRALUS : J'ai eu très récemment le passage du policier municipal pour mes haies, j'ai donc fait le nécessaire, il existe une procédure à faire respecter, c'est au propriétaire d'entretenir ses haies.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 €
- **PREND** acte que les frais d'acte seront supportés à hauteur de 600 € par le vendeur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte qui en résulte

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **45 POUR**
- **12 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

11 SALON DES ANTIQUAIRES : CONVENTION DE LOCATION DE LA HALLE

Rapporteur : M. Hubert PITARD

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Hubert PITARD

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la passation de cette convention d'occupation dans les termes précités
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**

- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

12 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ENLÈVEMENT ET LA MISE EN FOURRIÈRE DES VÉHICULES AUTOMOBILES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

Rapporteur : M. Hubert PITARD

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Hubert PITARD

Intervention de Mme Brigitte FERRAND : Comment cela se passe pour le week-end lorsque le policier municipal est absent ?

Réponse de M. Hubert PITARD : Il faut appeler la gendarmerie

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de lancer une procédure simplifiée de délégation de service public pour créer un service de fourrière automobile
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

13 CESSION IMMEUBLE CADASTRE AE 102 SIS Rue du Gal LECLERC de SAINT-PIERRE-SUR-DIVES
--

Rapporteur : M. Hubert PITARD

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Hubert PITARD

Intervention de Mme Brigitte FERRAND : Je suis tout à fait d'accord pour vendre ce terrain, au prix indiqué, seulement je fais remarquer que nous le vendons avec une moins-value de 10€. Nous l'avons acheté trop cher.

Réponse de M. Jacky MARIE : C'est France Domaine qui a estimé le prix de vente

Intervention de M. Hubert PITARD : Ce parking rend service à la population car il est constamment utilisé

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** de cette surface actualisée
- **CONFIRME** la vente décidée par délibération du 20 mars 2019 au même prix forfaitaire de 1 984€ (frais en sus à la charge de l'acquéreur)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

14 DÉCLASSEMENT D'UN ANCIEN CHEMIN : RUE D'HARMONVILLE
--

Rapporteur : M. Hubert PITARD

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Hubert PITARD

Après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la désaffectation de ce chemin communal
- **DÉCIDE** du lancement de la procédure requise
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

15 ENEDIS PARCELLE AE 108 – 22 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE SAINT-PIERRE-AUGE
--

Rapporteur : M. Alain MARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Alain MARIE

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

16 ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE : CONVENTION CALN & SAINT-PIERRE-EN-AUGE

Rapporteur : M. Alain MARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Alain MARIE

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de refacturation ;
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant ;

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

17 RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS CONVENTUELS : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Mme Yvelise DUMONT

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Yvelise DUMONT

Intervention de M. Luc Derepas : Avez-vous eu l'aval des services compétents des monuments historiques ?

Réponse de Mme Yvelise DUMONT : Oui celui de l'architecte des Bâtiments de France

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de la passation de ces avenants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

18 RESTAURATION D'ŒUVRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme Yvelise DUMONT

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Yvelise DUMONT

Intervention de M. Luc DEREPAIS : Pourriez-vous nous préciser la répartition entre la part du mécénat et celle de la subvention demandée au département ?

Réponse de Mme Yvelise DUMONT : 20% d'AG2R et 80 % du Département, les 20% représentent ce que la commune aurait dû payer.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une subvention exceptionnelle du Département ; le mécène AG2R La Mondiale a fait un don correspondant au restant à charge pour la commune

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

19 USP : ANNULATION CONVENTION CONCLUE EN 2016 AVEC LA CC3R

Rapporteur : Mme Jocelyne FOUQUES

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Jocelyne FOUQUES

Intervention de M. Théo PIEDNOEL : Les membres de l'USP ont-ils fait parvenir un état financier récent ? N'aurait-il pas fallu les relancer afin de proposer des solutions par exemple un nouvel étalement d'une partie de la dette.

Réponse de M. Jacky MARIE : C'est un dossier hérité de la CC3R, l'USP s'était engagée à baisser sa subvention de 2 000 € / an pour rattraper cette somme. Ces sommes ont été reconduites, le receveur nous a relancé et nous avons choisi d'annuler cette dette.

Réponse de M. DAIGREMONT : Il faut savoir que cette dette émane d'un conflit prudhommal.

Intervention Mme Sylviane PRALUS : Les 18 000 euros sont déjà visibles dans les comptes de l'USP, un échéancier doit exister.

Réponse de M. Jacky MARIE : C'est une association sportive qui porte plus de 1 000 personnes

Intervention de M. Théo PIEDNOEL : Nous ne sommes par contre le projet ni contre l'USP, mais annuler la dette complète représente une somme pour la collectivité, nous aurions pu l'étaler.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la signature d'un avenant à la convention avec l'USP visant à annuler la dette restante envers la collectivité et de cesser l'émission de titres de recette correspondants.

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **45 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

20 TABLEAUX DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Danièle VESQUE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Danièle VESQUE

Intervention M. Claude LACOUR : Auprès de quel organisme la vacance de poste a-t-elle été effectuée ?

Réponse de Mme Danièle VESQUE : Au centre de gestion, à plusieurs reprises

Intervention de M. Luc DEREPAAS : Création de 3 postes pour permettre l'avancement de 3 agents, vous ne supprimez pas les postes précédents ?

Réponse de Mme Danièle VESQUE : Nous créons le poste et ensuite nous supprimons le poste précédent, c'est d'après l'avis de comité technique

Intervention de Mme Catherine SADY : Il y a du monde dans le service administratif et peu de monde dans le service technique, la commune nouvelle avait été créée pour faire des économies ...

Réponse de Mme Danièle VESQUE : Dans les bureaux il y a aussi une diminution des effectifs et une personne au service financier c'est indispensable

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création des postes suivants :
 - 1 poste de Responsable de gestion budgétaire et financière et adjoint au Directeur Général des Services dans le grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la Loi du 26 janvier 1984, compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées, notamment la planification pluriannuelle des investissements qui requièrent une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins deux ans et la possession d'un diplôme de Niveau 7 (décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles),

- 3 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- **PROPOSE** au Conseil municipal de valider le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2020
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **56 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

21 CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX (CIA)
--

Rapporteur : M. Olivier ANFRY

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Olivier ANFRY

Après avoir pris connaissance du projet de convention

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention intercommunale d'attributions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention intercommunale d'attribution, ses éventuels avenants et tous les documents y afférant, en vue de la mise en œuvre du document cadre d'orientations.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **57 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

22 COMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : M. Jacky MARIE

Le Conseil municipal,

Après l'exposé de M. Jacky MARIE

Intervention de M. Christophe ROBERT : J'attire votre attention sur le problème de l'absentéisme, plutôt que de passer de 12 à 13, pouvons-nous prévoir un système de suppléance ? et veiller à ce qu'il y ait le plus grand nombre, et en cas d'absence prévoir un élu de son choix.

Réponse : normalement nous faisons le plein, s'il s'avère que ces commissions deviennent désaffectées, nous reviendrons sur ce sujet.

Après les interventions et les réponses qui ont été apportées

Après en avoir délibéré,

- **PORTE** à 13 l'effectif des commissions
- **DÉSIGNE** pour chacune d'elle les conseillers municipaux suivants :
 - Ressources : M. Hubert PITARD BOUET
 - Travaux, voirie et environnement : Mme Christine LEGENTIL
 - Economie locale : M. Eric BELLANGER
 - Social et solidarité : Mme Paulette DANOT
 - Communication : Mme Marie-Jeanne AGIS
 - Culture et patrimoine : M. Jean-François HOTTON
 - Scolaire, jeunesse, sport et vie associative : M. Benjamin CHALOT

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- **45 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

- **Sécurisation de la traversée de Lieury : choix de l'entreprise**

Rapporteur : M. François BUFFET

Entreprise retenue SMBT, les travaux devraient démarrer dans un mois et demi, une réunion publique sera organisée pour expliquer le déroulement de ces travaux.

- **Colos apprenantes : vacances de la Toussaint (OA)**

Rapporteur : M. Olivier ANFRY

Répétition de la première série de cette été, départ prévu dimanche 18 octobre, répartition entre des enfants de St Pierre sur Dives et des autres communes. Aide financière de l'Etat à hauteur de 80% versée en 2021.

Destination Gouville-sur-mer par le train, ballade, ateliers de cuisine et d'énergies renouvelables, équitation, découverte du littoral ...

Intervention Mme PRALUS : même enfants que la 1^{ère} colo apprenante ? : Non ce sont d'autres enfants, nous donnons la chance à tous (appel à candidature)

- **Actions communales de soutien aux commerces (HP)**

Rapporteur : M. Hubert PITARD-BOUET

Retour sur les réunions avec les commerçants et artisans de Saint-Pierre-en-Auge organisées dans le but de comprendre et d'anticiper leurs problématiques.

- Développer des actions communes
- Répondre à la problématique COVID
- Commission économie locale
- Comité de pilotage
- Générer de l'évènementiel (guinguette, artisans d'art, patinoire...)
- Objectif promouvoir une ville dynamique
- Générer du trafic dans les commerces
- Communication (clip, logo, identité d'une marque, chaîne YouTube, nouvelle signalétique ...)
- Elargissement terrasses de bar

Sur le budget de 100 000 € : Dépenses à ce jour 2 400€

En attente rapport EPFN (redynamisation du centre bourg)

Réponses aux questions orales de l'opposition

Monsieur le Maire lit les questions que les élus de l'opposition lui ont adressées

1/ Y-a-t-il la présence d'une secrétaire de mairie pour assister les maires délégués lors des permanences ?

Rapporteur : Mme Danièle VESQUE

Oui, les permanences des secrétaires de mairie sont conservées.

Nous ferons un bilan début 2021 pour les adapter si besoin.

Nous avons tenu à maintenir d'une part les communes déléguées et de ce fait, toutes les permanences administratives dans ces communes déléguées, avec la présence des secrétaires de mairie, afin qu'elles accompagnent au mieux les élus dans leur prise de fonction.

Chaque élu a été doté d'un téléphone portable professionnel dont le numéro a été communiqué à tous les habitants de la commune, d'un ordinateur portable ou d'une tablette.

Chacun a également reçu un guide de l' élu très complet reprenant toutes les informations et coordonnées utiles.

Intervention de Léa VERSAVEL : Je n'ai rien eu dans ma boîte aux lettres

Intervention de M. Frédéric RUSSEAU : La distribution n'est pas terminée

2/ La gestion de l'Etat Civil des mairies déléguées qui avait été transférée au début de la crise sanitaire à ST Pierre-sur-Dives est-elle à nouveau de la compétence des mairies déléguées ?

Rapporteur : Mme Danièle VESQUE

Les communes déléguées persistent donc l'état civil relève de leur ressort.

Pendant la période de confinement, les mairies déléguées qui le souhaitaient avaient demandé le rapatriement des registres d'état civil en mairie de Saint-Pierre-sur-Dives afin de faciliter le traitement des demandes. Il est déjà dématérialisé pour la commune de l'Oudon.

Aujourd'hui, toutes les communes ont récupéré leur état civil, sauf Vaudeloges. Nous avons une organisation interne en fonction du souhait des communes.

3/ Parmi les adjoints ou les maires délégués, un élu est-il en charge du devoir de mémoire ?

Rapporteur : M. Jacky MARIE

Cette demande est contradictoire avec votre réflexion sur le nombre d'élus déjà nommés, trop important selon vous.

Cette fonction très importante, je l'assume déjà en tant que maire de Saint-Pierre-en-Auge, avec une coordination en lien et en appui avec les maires délégués sur le territoire.

Un agent est chargé de leur organisation et est le référent, l'interlocuteur des représentants des associations patriotiques.

Notre souhait est d'associer plus largement les établissements scolaires afin que davantage de jeunes soient présents à l'avenir, lors de ces cérémonies.

M. Luc Derepas intervient pour expliquer que ce n'est pas au Maire de poser les questions à notre place mais à chacun d'entre nous qui a préparé ce travail.

Reprise du déroulé des questions

Intervention de M. Christophe ROBERT : Afin d'encourager et soutenir nos volontaires, nous souhaiterions mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance trois points :

1. Signature d'une convention par la commune avec le département (SDIS) visant à favoriser l'emploi des sapeurs-pompiers volontaires (comme cela était fait auparavant)
2. Etudier les conditions de mise en place d'un service de garde d'enfant des jeunes volontaires
3. Mettre en place de réelles actions de communication pour aider au recrutement de nouveaux jeunes volontaires

Rapporteur : M. Jacky MARIE

Nous n'avons pas attendu votre question pour prendre à bras le corps cette question du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Nous sommes déjà sensibilisés aux difficultés que rencontrent les sapeurs-pompiers à recruter des volontaires.

- Nous avons été l'une des premières collectivités territoriales à réunir tout le personnel lors d'une réunion d'information à la salle capitulaire en mai 2019 ;
- Nous avons réservé un espace dans le bulletin municipal de juin 2019 et offert une tribune au Colonel Moretti, chargé du recrutement, lors de la manifestation « En attendant Noël » en décembre 2019.

Cette communication a eu des résultats positifs à l'époque selon Bruno Colin (> nombre de recrutements) ; nous avons incité les agents à se porter volontaires mais nous ne pouvons pas les obliger à le faire, compte-tenu des contraintes notamment en matière de disponibilité.

4/ T. PIEDNOËL : La crise sanitaire a entraîné des dépenses non prévues au budget, on aimerait en avoir le détail

Rapporteur : M. Gilles LEMARIE

Voir la P.J en annexe

5/ C. LACOUR : La restauration du tableau de Saint Martin de Fresnay est achevée. Où en est la réflexion sur son retour dans notre commune ?

Rapporteur : Mme Yvelise DUMONT

Vous parlez du tableau de VAN HEEMSKERCK. ?

Comme évoqué lors du conseil municipal du 4 février 2020, des relevés hygrométriques sont en cours dans 5 des 10 églises de la commune, choisies pour leur état sanitaire convenable.

« Les risques de voir le panneau se gorger d'humidité, entraînant des pulvérulences et des pertes de matière au niveau des réintégrations et, plus grave encore, au niveau de la peinture d'origine remise à jour, sont bien réels (...) Outre les enjeux de conservation, les dispositifs de sécurité et de sûreté doivent également être irréprochables afin de garantir une bonne conservation du tableau ». (cf. courrier de la DRAC en date du 21 janvier 2020).

Je vais contacter prochainement les acteurs concernés pour connaître l'avancement du dossier.

6/ L. VERSAVEL : Depuis de nombreux mois, la porte de l'Eglise se St Georges-en-Auge est en rénovation. Quand les habitants peuvent-ils espérer son retour ?

Rapporteur : M. Régis COLLEVILLE

Cette porte a été démontée en juin dernier. Le menuisier en charge de sa restauration ou de son remplacement a pris un congé paternité en juillet puis ses congés et est depuis en arrêt maladie.

Nous avons prochainement une réunion avec des menuisiers professionnels pour réaliser cette restauration.

7/ S. PRALUS : La commission « Finances-Ressources » s'est déjà réunie 2 fois, relativement au budget. Il n'y a pas été question du personnel : est-il possible d'en prévoir une rapidement ?

Rapporteur : Mme Danièle VESQUE

La commission « Ressources » a bien en charge le personnel, elle sera réunie ultérieurement.

8/ G. TIRARD : Quelles mesures nouvelles ont été mises en place en termes d'organisation du travail notamment aux services techniques ?

Rapporteur : M. Régis COLLEVILLE

De nouveaux élus, dont moi-même, sommes en place et nous apportons un œil nouveau sur le fonctionnement des services techniques.

Il était nécessaire d'optimiser le travail des agents et d'avoir un retour sur leurs tâches en mettant en place des fiches de travail et un tableau de suivi des interventions par exemple.

9/ B. FERRAND : La gestion des déchets, dont la déchèterie, relève de L'Agglo. Certaines personnes ne peuvent se débarrasser de leurs encombrants : peut-on prévoir un service communal complémentaire ?

Rapporteur : M. François BUFFET

Les encombrants produits par les ménages relèvent de la compétence de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

La prise en charge de ces services est variable selon les communes tant en termes d'organisation qu'en termes financiers.

Ces collectes d'encombrants sont complexes dans leur mise en œuvre technique et peu propices à une valorisation des déchets collectés.

Nous avons déjà sollicité le service Environnement pour connaître les modalités de mise en place d'un tel service qui peut être utile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer à la déchetterie d'Escures-sur-Favières.

Une réunion est prévue dans les prochaines semaines.

10/ C. ROBERT : La crise sanitaire empêche la présence d'un public lors des conseils municipaux. Cette crise nous a donné l'occasion d'innover en filmant les séances du conseil. Nous demandons de systématiser non seulement la diffusion en direct des séances du conseil municipal, mais également leur mise en ligne sur Internet. La transparence des débats et la diffusion des informations au plus grand nombre relèvent de la démocratie locale. Cette demande ne représente aucun coût notable pour la collectivité (à savoir quelques centaines d'euros par an tout au plus).

Rapporteur : Mme Danièle VESQUE

Les séances du conseil sont systématiquement enregistrées et l'enregistrement est à la disposition de tous, sur demande.

Après renseignement pris :

Techniquement il est certes possible de mettre en ligne le fichier MP3 fourni, sur le site Internet de la commune ; mais cela alourdira fortement la capacité de stockage sur le serveur qui héberge le site.

Il nous est préconisé d'utiliser une plate-forme extérieure payante, donc avec un coût supplémentaire, pour stocker les fichiers audio.

Nous allons étudier cette solution avec le service communication.

11/ S. PRALUS : Quel est le contenu des délégations attribuées à l'adjoint en charge des relations institutionnelles et des partenariats ; et de l'adjointe en charge des animations sur la commune de l'Oudon ?

Rapporteur : M. Jacky MARIE

L'intitulé de chaque délégation est clair : cela veut dire ce que cela veut dire.

Je n'ai pas à détailler leurs fonctions. Chaque élu est mobilisé sur le territoire, soyez-en sûrs.

12/ B. FERRAND : Quelles sont les aides envisagées pour aider les personnes en difficulté avec les outils numériques ? Aide à l'appropriation sous forme d'atelier numérique ou aide financière pour l'équipement ?

Rapporteur : M. Olivier ANFRY

Le Pôle social anime des ateliers à destination des personnes âgées ou éloignées des outils numériques, informatiques.

Ainsi que le club des Cœurs joyeux de notre ami Gérard Lefèvre.

Les écoles sont équipées de tablettes pour fournir un apprentissage aux enfants.

Il y a deux postes informatiques mis à disposition à la Maison de services au public/Point Info 14 situés dans les bâtiments conventuels. Nous envisageons un espace de formation dans le futur Tiers lieu.

Enfin, nous allons bientôt communiquer sur la mise à disposition d'un point numérique par La Poste dans la mairie de Sainte-Marguerite-de-Viette.

13/ A. DEBOUVER : La place de Sainte-Marguerite- de-Viette va être rénovée. Est-il prévu de conserver les arbres qui ornent la place ?

Rapporteur : M. François BUFFET

En 2017, nous nous étions engagés à mettre en œuvre tous les programmes de travaux sollicités par les communes déléguées. Cela a été fait.

La priorité actuelle est l'aménagement du carrefour de Lieury.

Comme nous l'avons défini avec notre équipe pendant la campagne électorale, nous allons engager début 2021 une étude préliminaire sur l'aménagement du bourg de Sainte-Marguerite-de-Viette.

14/ T. PIEDNOËL : L'entreprise O2 s'est installée sur la commune. Est-ce que la commune a reçu les porteurs de projet ?

Rapporteur : M. Hubert PITARD-BOUET

Il s'agit de l'installation d'un prestataire, d'une franchise d'un groupe national.

Nous l'avons répertorié à sa demande dans l'annuaire du site Internet de la commune.

Pas de publicité autre, compte-tenu de sa concurrence avec l'ADMR etc.

15/ L. DEREPAZ : Le projet de Centre de Tir étant à ce jour abandonné, la commune peut-elle envisager l'acquisition du terrain en zone naturelle afin d'y installer un rucher pédagogique ?

Rapporteur : M. Jacky MARIE

A quel terrain pensez-vous ?

Si c'est le terrain du stand de tir, il fait l'objet d'un compromis et n'est pas en vente.

Je pense qu'il y a des propriétaires de terrain qui seraient ravis d'accueillir des ruches gracieusement.

Il n'est pas nécessaire d'acheter un terrain.

Sachez que nous travaillons déjà avec le milieu associatif sur des projets en matière d'environnement, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne.

16/ L. VERSAVEL : A chaque conseil municipal, pourrait-il être fait un retour sur les sujets traités lors des commissions et le conseil communautaire ?

Rapporteur : M. Jacky MARIE

Nous vous faisons un retour en conseil municipal sur les sujets concernant directement la commune.

Pour preuve ce soir : l'intervention du Président François AUBEY sur un projet de longue haleine, le futur centre nautique de Saint-Pierre-en-Auge.

Les comptes rendus des séances du conseil communautaire sont téléchargeables sur le site de l'agglo.

Les points évoqués en commissions sont débattus ensuite en conseil communautaire. Il n'y a donc pas lieu de les communiquer avant, comme les sujets évoqués en commissions communales.

Fin des débats